

Bourgogne
Franche-Comté



e u r o p e

Consultation UE 2020

Contribution au débat sur la future stratégie UE 2020

Janvier 2010

Le bureau Bourgogne Franche-Comté Europe (ABFCE) représente les collectivités suivantes : le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil régional de Franche-Comté, le Conseil général du Doubs, le Conseil général du Jura, le Conseil général du Territoire de Belfort, la Communauté d'agglomération de Belfort, la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, la Communauté d'agglomération de Nevers, la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau, la Ville de Besançon, la Ville de Vesoul.

Contact

Bureau Bourgogne Franche-Comté Europe
Rue d'Arlon, 55 – 1040 Bruxelles, Belgique
office@bfce.eu | www.bfce.eu

Nous saluons l'ouverture d'une consultation qui doit permettre à l'ensemble des parties intéressées d'exprimer leur opinion sur une stratégie d'avenir pour l'Union européenne - la stratégie « UE 2020 » - appelée à succéder à la stratégie de Lisbonne (2000-2010).

Nous rappelons que nous soutenons les contributions de l'ARF, de l'ADF, de l'AMF et souhaitons les compléter en approfondissant certains points relatifs aux spécificités de nos régions. Nous soutenons également l'avis du Comité des régions (Avis de Christine Chapman : « L'avenir de la stratégie de Lisbonne après 2010 »), adopté le 3 décembre 2009.

Les collectivités soutiennent l'engagement de l'Union européenne pour relever les défis proposés

Nous partageons l'avis généralement exprimé de la nécessité de revoir les politiques communautaires, afin qu'elles répondent aux nouveaux défis auxquels est confrontée l'Union européenne : défis économique et financier, social, énergétique et environnemental.

L'érosion de l'avantage comparatif traditionnel de l'Europe en matière de capital humain, le besoin de promouvoir le développement d'une économie basée sur la connaissance, le vieillissement de la population et ses conséquences sur les sociétés européennes et les finances publiques, les perspectives de migration de masse, la sécurité énergétique et la nécessité de prendre des mesures décisives pour lutter contre le changement climatique, les grandes négociations internationales et la représentation extérieure : **les enjeux sont majeurs pour l'Europe et impliquent des actions à l'échelle européenne.**

La future stratégie européenne pourrait, notamment, se fonder sur le renforcement et l'approfondissement du marché intérieur pour relancer la croissance de la productivité et le bon fonctionnement des marchés du travail et pour affirmer le modèle social européen. En outre, il est important de se concentrer et de renforcer la composante européenne dans des domaines comme les marchés financiers - qui demeurent un catalyseur essentiel de l'investissement et de l'innovation -, et le triangle de la connaissance (enseignement supérieur, recherche, innovation). Il s'agit également de prendre des initiatives en accord avec le concept d'Espace européen de la recherche intégré dans le Traité de Lisbonne et avec la croissance verte, dans le cadre de laquelle l'UE doit fonder sa stratégie de développement économique durable sur ses engagements pour le climat.

Les défis proposés appellent également des réponses à l'échelle des collectivités territoriales

Une future stratégie « UE 2020 » couvre deux périodes de programmation : le cadre financier actuel (2007-2013), puis les perspectives financières post 2013. Le débat proposé par la Commission européenne est, par conséquent, étroitement lié à la réflexion engagée sur l'avenir du budget et des politiques communautaires. Les exercices menés parallèlement sont complémentaires.

Nous estimons qu'une nouvelle stratégie « UE 2020 » et qu'une réflexion sur des perspectives financières post 2013 ne peuvent se résumer à une simple, voire simpliste, opposition entre « anciennes » et « nouvelles » politiques. **Les politiques communautaires actuelles, en particulier la politique de cohésion et la politique agricole commune, sont fondamentales pour le développement du territoire européen et sa cohésion économique, sociale et territoriale, consacrée par le Traité de Lisbonne.** Pour autant, elles doivent évoluer afin de s'adapter et répondre aux nouveaux défis. Il est évident que ces politiques sont une partie de la réponse, au sortir de la crise, pour entrer, selon la Commission, dans « *une nouvelle économie sociale de marché*

durable, une économie plus intelligente et plus verte, dans laquelle notre prospérité proviendra de l'innovation et d'une meilleure utilisation des ressources, et dont le principal moteur sera la connaissance ».

Les grandes orientations de la future stratégie « UE 2020 » devront être accompagnées par la définition de nouvelles politiques, qui seront les outils de mise en œuvre de cette stratégie, en lien avec les politiques actuelles, mais aussi avec le prochain cadre financier pluriannuel qui sera discuté et débattu dans les mois à venir. **Il faudra définir des politiques ambitieuses**, notamment dans les domaines de la recherche, de l'innovation, de l'enseignement supérieur, de la formation, de l'environnement, de l'énergie, des transports, de la lutte contre le changement climatique, de la lutte contre la pauvreté, des affaires sociales et de l'emploi, **afin d'assurer un développement durable et responsable du territoire européen.**

Ces politiques sectorielles, ainsi que d'autres, plus transversales comme la politique de concurrence - qui recouvre notamment les aides d'Etat - ou le marché intérieur, requièrent une approche territoriale.

Politiques communautaires et territoriales

Les collectivités territoriales sont les principaux investisseurs publics en France. Ces investissements accompagnent les dépenses réalisées dans le cadre des stratégies mises en œuvre par l'Union européenne dans le passé et pour l'avenir : recherche, innovation, formation professionnelle, apprentissage, insertion, transports, développement rural, diversification agricole et non agricole....

Par conséquent, il est important que le cadre stratégique et budgétaire qui définira les moyens d'actions de l'Union européenne jusqu'en 2020, permette aux collectivités territoriales françaises de bénéficier de l'aide européenne pour mettre en œuvre des projets qui, à la fois, font sens au niveau local, et permettront à l'Union européenne d'atteindre ses objectifs pour 2020 :

- **développement économique** : impulser une véritable politique industrielle, fondée notamment sur des grands projets et de grandes infrastructures, pour inverser les facteurs de désindustrialisation, de compétition stérile entre les Etats membres et de dumping social et fiscal,
- **innovation** : rapprocher les acteurs de l'innovation (entreprises ; entreprises et laboratoires de recherche ; acteurs locaux, nationaux et internationaux...), dynamiser les capacités régionales de l'innovation (compétences des ressources humaines, entreprises, recherche...), et favoriser la recherche pour l'innovation (moyens, méthodes, organisations favorisant la valorisation...),
- **développement territorial** : soutenir les infrastructures TIC à très haut débit de manière à donner corps à l'agenda numérique pour l'Europe, ainsi que les infrastructures ferroviaires (TER...) et fluviales (canaux...) régionales et locales de manière à favoriser la mise en place d'infrastructures intelligentes et modernisées dans le domaine de l'énergie et des transports,
- **éducation** : accompagner les actions de formation et d'apprentissage tout au long de la vie, afin de permettre aux publics les plus en difficulté d'acquérir des compétences de base utiles à leur insertion professionnelle, mais également à des publics mieux formés d'accéder à des niveaux plus élevés de qualification en adéquation avec une économie plus intelligente,
- **environnement** : poursuivre les politiques de lutte contre le changement climatique, de verdissement de l'économie et de prise en compte de l'environnement dans l'industrie et les activités économiques, et de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels de la future stratégie « UE 2020 »

Les collectivités territoriales sont aujourd'hui des acteurs majeurs de la stratégie de Lisbonne. Elles sont impliquées dans la mise en œuvre de la politique de cohésion et la gestion des fonds structurels au plus près des citoyens. Pour la période 2007-2013, les autorités publiques régionales et locales engagées dans la gestion des fonds structurels sont tenues d'orienter 75% des dépenses vers des actions relevant de la stratégie de Lisbonne. Elles définissent et mettent en œuvre sur leurs territoires des politiques intégrées pour répondre aux objectifs définis à l'échelle européenne. Leurs compétences et leurs engagements financiers en matière de développement économique, de recherche, d'innovation, d'enseignement supérieur, d'éducation, de formation professionnelle et d'apprentissage, de politiques sociales (accompagnement des transitions professionnelles, développement des compétences, lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle), de transports, d'environnement, d'énergie, d'agriculture et de développement rural, font des collectivités des acteurs de premier plan pour la réalisation des objectifs des stratégies de Lisbonne et de Göteborg.

Les collectivités, d'une part, utilisent leur proximité pour mettre en œuvre efficacement ces politiques et, d'autre part, sont à la base d'initiatives au niveau européen qui s'appuient sur des actions collectives pour apporter des solutions concrètes aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Ces expériences sont des exemples concrets de bonne gouvernance, de réactivité et de partenariat à plusieurs niveaux.

Gouvernance

En matière de gouvernance, il conviendrait de tirer parti, dans la conception et la mise en œuvre de la Stratégie « UE 2020 », de l'acquis que les collectivités territoriales françaises ont développé au cours des programmations en matière de gestion des fonds européens notamment. En effet :

- dans un contexte des réductions des moyens des administrations, les collectivités territoriales se sont dotées de moyens humains et financiers pour gérer correctement et accompagner l'action des fonds européens et de la Stratégie de l'Union européenne,
- le niveau régional permet de respecter et de poursuivre les principes de gestion des fonds européens : subsidiarité, partenariat, contractualisation, programmation, territorialisation...,
- de part leur implantation locale et leurs compétences, les collectivités territoriales mettent en œuvre des politiques publiques qui visent des objectifs de cohésion sociale et territoriale,
- les Régions en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat développent des stratégies régionales de l'innovation, conformément aux attentes de la Commission européenne pour favoriser la compétitivité des territoires.

De plus, une gestion au niveau régional des fonds européens, notamment par les collectivités territoriales, permettra une meilleure articulation entre les fonds FEDER, FEADER et FSE :

- gouvernance dans la définition d'objectifs territoriaux partagés par l'ensemble des acteurs locaux,
- gouvernance par la réflexion en amont sur la plus-value apportée par les fonds européens et sur leur objectivation grâce aux politiques et aux dispositifs publics mis en place dans le cadre des stratégies régionales (Stratégie régionale de développement économique, de la recherche et de l'innovation, Plan de relance, Plan régional sur l'énergie et le climat, Plan régional de développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, Plan départemental d'insertion, Schéma régional d'aménagement du territoire, Contrat de projet Etat-Région...).

La réussite d'une future stratégie européenne à l'horizon 2020 ne peut donc se faire sans une implication forte des collectivités territoriales, de sa conception jusqu'à sa mise en œuvre, car leurs interventions sont étroitement liées aux politiques et engagements communautaires.

La légitimité de l'Union européenne passe par sa capacité à toucher concrètement les citoyens

Les réponses aux défis identifiés sont multiples et fonction des niveaux d'intervention des autorités publiques. Il y a une interdépendance certaine, comme le relève le document de consultation de la Commission, entre les différents niveaux d'intervention : communautaire, national, régional et local, mais aussi entre autorités publiques et société civile.

Le niveau des collectivités territoriales, proche du terrain, renforce l'impact des actions qu'elles mettent en œuvre sur les citoyens. Le succès de la future stratégie « UE 2020 » ne peut se passer de l'appropriation des objectifs et des défis à relever par tous les niveaux de gouvernance et par tous les citoyens européens. Aux niveaux régionaux et locaux, les collectivités sont les plus à même de mobiliser les acteurs économiques, les partenaires sociaux, la société civile et les citoyens. **L'adoption d'une future stratégie européenne doit être l'occasion d'expliquer aux citoyens européens la raison d'être de l'UE, c'est-à-dire ce qu'elle fait, avec qui et pour quoi elle le fait.**

Nous souhaitons que la future stratégie européenne engendre une clarification des différents niveaux d'intervention publique par une contractualisation, associant l'ensemble des acteurs institutionnels et définissant des objectifs clairs, précis, compréhensibles et mesurables.

Le calendrier proposé, de la consultation de la Commission à l'adoption d'une nouvelle stratégie par le Conseil européen de mars 2010, est extrêmement court et exigeant. Le défaut d'appropriation et de compréhension des politiques européennes est l'une des causes de l'échec relatif de la stratégie de Lisbonne. Les parties intéressées ne disposent que de quelques semaines pour s'exprimer sur des orientations engageant l'Union européenne, ses collectivités territoriales et ses citoyens pour les prochaines années. Les enjeux méritent un débat plus long et plus ouvert ce qui contribuerait fortement à l'appropriation par les collectivités territoriales et par la société civile des enjeux et des objectifs d'une future stratégie.